L'ABEILLE.

PAR BULLIET, MAGNE & CO.
RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Le journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Le journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10

Le prix d'abonnement est payable d'avance. Aucune souscription ne sera reçue et aucune annonce insérée sans l'accompagnement de la valeur de la souscription ou de l'annonce. Les souscriptions pour moins de six mois ne sont pas admises. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. Les annonces sont payées à raison de 75 cents par chaque insertion de dix lignes ou moins. Les annonces judiciaires sont payées à raison de $5 par chaque insertion de dix lignes ou moins. Les annonces de ventes de biens immeubles, de successions, de shérif, de commissaires, de notaires publics, etc., etc., sont payées à raison de $5 par chaque insertion de dix lignes ou moins. Les annonces qui doivent paraître pour un temps limité sont payées d'avance, excepté celles des personnes connues pour leur solvabilité. Les annonces pour une nouvelle entreprise sont payées d'avance. Les annonces de spectacles, de concerts, de bals, de soirées, de pique-nique, de parties de campagne, de chasse, de pêche, de voyages, de départ et d'arrivée de navires, de vaisseaux, de bateaux à vapeur, de chemins de fer, de diligences, de voitures publiques